



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

*La parution du procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve qui suit : Le procès-verbal sera approuvé à une prochaine séance du Conseil.*

**Canada**  
**Province de Québec**  
**Saint-Théodore-d'Acton**

**2023-04-03**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 03 avril 2023, tenue à la salle du conseil à 20h00 et à laquelle sont présents :**

Monsieur **Éloi Champigny**, conseiller poste numéro 1  
Monsieur **Jean-François Martin**, conseiller poste numéro 2  
Monsieur **Éric Laliberté**, conseiller poste numéro 3  
Monsieur **Daniel Leduc**, conseiller poste numéro 4  
Monsieur **Jérémie Lebel**, conseiller poste numéro 5  
Madame **Diane Daigneault**, conseillère poste numéro 6

Formant quorum à l'ouverture de la séance sous la présidence d'assemblée du Maire, monsieur **Guy Bond**.

Monsieur **Marc Lévesque**, Directeur général et greffier-trésorier assiste également à cette séance.

Résolution # 23-04-039

### **1. Ouverture de la séance**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Martin et résolu d'ouvrir la séance à 20h02.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **2. Période de réflexion**

Le maire propose une courte période de réflexion.

Résolution # 23-04-040

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé, tout en laissant le point varia ouvert afin de traiter d'autres sujets. Quatre points sont ajoutés au varia.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **4. Adoption de procès-verbaux**

Résolution # 23-04-041

#### **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2023**

ATTENDU que les membres du Conseil ont reçu le projet de procès-verbal au moins trois jours avant la séance d'adoption, ils déclarent en avoir pris connaissance et adoptent la dispense de lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu d'adopter, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2023.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **5. Trésorerie**

Résolution # 23-04-042

#### **Approbation de la liste des comptes du mois de mars 2023**

ATTENDU que le Conseil prend en compte la liste des comptes à payer, les dépenses incompressibles et le rapport des salaires, faits conformément aux engagements de crédits ;



N° de résolution  
ou annotation

Résolution # 23-04-043

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU qu'en vertu et conformément au règlement numéro 617-2018 décrétant les règles de contrôles et des suivis budgétaires et une délégation de compétences du conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton, le conseil prend acte des dépenses incompressibles (comptes payés et salaires versés) ainsi que le dépôt du rapport des contrats et des dépenses autorisées et des paiements effectués dont le conseil en ratifie le contenu ;

ATTENDU que le greffier-trésorier certifie que la municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées inscrites sur la liste des comptes du mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu :

QUE la liste des comptes à payer du mois de mars 2023 soit approuvée et d'en autoriser le paiement totalisant la somme de 72 984.15\$ ;

QUE les dépenses incompressibles et paiements autorisées ainsi que les comptes payés avant ce jour représentant la somme de 84 531.80\$ soient ratifiées, le total des comptes du mois totalisant la somme de 157 515.95\$.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### Retrait d'un dossier de la procédure de ventes des immeubles pour défaut de paiement de taxes

ATTENDU que par sa résolution numéro 23-03-029, le conseil municipal a approuvé la vente pour taxes de l'immeuble suivant : propriété identifiée par le matricule numéro 48045-7860-13-4219 ;

ATTENDU que le 23 mars, le propriétaire de l'immeuble visé a effectué le paiement minimum requis des soldes passés dus 2 ans ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Leduc et résolu de retirer le dossier de la procédure de ventes des immeubles pour défaut de paiement de taxes et d'en informer la MRC d'Acton ainsi que le centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## **6. Demandes de citoyens ou organismes**

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

## **7. Période de questions**

*Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.*

La période de questions débute à 20h05 et se termine à 20h08. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

## **8. Travaux publics**

### Dépôt du rapport mensuel des travaux publics

*Le conseil prend acte du rapport rédigé par le directeur des travaux publics.*

### Dépôt du compte-rendu des travaux de déneigement effectués par le service des travaux publics lors de la saison hivernale 2022-2023



N° de résolution  
ou annotation

Résolution # 23-04-044

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

*Le conseil en prend acte.*

### **9. Urbanisme et service d'inspection en bâtiments et environnement**

#### Rapport mensuel du service d'inspection

Dépôt, par l'inspecteur en bâtiments et environnement, du rapport mensuel comprenant les dossiers pour décision du conseil, la liste des dossiers d'infractions et la liste des permis émis.

*Le conseil prend acte du rapport déposé.*

### **10. Conseil**

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

### **11. Gestion & direction générale**

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

### **12. Loisirs et culture**

#### Approbation de la programmation pour la réalisation des festivités du 24 juin 2023 organisées par la municipalité

ATTENDU que le Conseil désire organiser des événements locaux à l'intention des familles et que les festivités organisées par la municipalité le 24 juin 2023 ont été prévues au budget de l'année en cours ;

ATTENDU que la coordonnatrice aux loisirs ainsi que le comité des loisirs ont réalisé un projet de programmation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu :

QUE le budget et l'organisation des activités du 24 juin 2023 soient approuvées ;

QUE le conseil approuve l'utilisation du terrain par Mme Jessica Gagné projet de marché extérieur mais que celle-ci doit signer un contrat de location en tant que responsable de l'événement ;

QUE la coordonnatrice aux loisirs soit autorisée à effectuer les dépenses relatives à l'organisation de cette journée.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **13. Services d'hygiène**

#### Dépôt des rapports d'interventions et de mesures de l'usine d'épuration des eaux usées du mois de février 2023 réalisés par la firme Asisto

*Les rapports seront déposés à la prochaine séance.*

#### Bilan annuel de performance 2022 de l'usine d'épuration des eaux usées

Conformément au *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées* (ROMAEU), dépôt du rapport annuel de l'exploitant 2022 de la station d'épuration des eaux usées effectuées par la firme Asisto. Le rapport a été transmis au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).



N° de résolution  
ou annotation

## **Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton**

*Le conseil en prend acte.*

### **14. Correspondances**

*Sont inscrits au procès-verbal seulement les items auxquels le Conseil a donné suite ou a jugé important de noter au procès-verbal.*

Dépôt de documents et des correspondances du mois de mars 2023

- CDRN : assemblée générale annuelle.

*Le conseil prend acte des documents et des correspondances déposées.*

### **15. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains**

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la régie pour le mois de février 2023

*Le conseil en prend acte.*

### **16. M.R.C. D'Acton**

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la MRC d'Acton pour le mois de février 2023

*Le conseil en prend acte.*

### **17. Sécurité publique**

Dépôt des rapports du service des incendies pour les mois de décembre 2022, janvier et février 2023

*Le conseil en prend acte.*

Dépôt de la facture de la ville d'Acton Vale concernant la quote-part fin année 2022 du service des incendies

*Les documents n'ayant pas encore été reçus, ils seront déposés à une prochaine séance.*

Dépôt de la somme payable pour les services de la Sûreté du Québec 2022

*Le conseil en prend acte.*

### **18. Rapports, suivi des dossiers**

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

### **19. Règlements**

Aucun règlement.

### **20. Varia**

*Tous les membres du conseil municipal présents consentent et renoncent au délai de disponibilité de la documentation utile à la prise de décision du prochain sujet à l'ordre du jour, tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 148 du Code municipal du Québec.*



N° de résolution  
ou annotation  
Résolution # 23-04-045

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

### Groupe Scout d'Acton Vale, demande commandite

Il est proposé par le conseiller Daniel Leduc et résolu d'offrir une commandite de 160\$ pour les quatre jeunes résidents de la municipalité (40\$ par participant) qui son inscrit au Groupe Scout.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 23-04-046

### Demande d'appui pour une démolition (matricule numéro 8060-03-5249)

ATTENDU que le demandeur est M. Christian Dubois, propriétaire du 1033 7<sup>e</sup> rang (lot numéro 1 959 402) ;

ATTENDU que la résidence est en mauvais état, le propriétaire veut démolir le bâtiment puisqu'il estime que le bâtiment devient dangereux ;

ATTENDU que le bâtiment n'avait été cité ni classé comme bâtiment d'intérêt patrimonial ;

ATTENDU que selon la loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, tout demande de démolition d'un bâtiment datant de 1940 ou moins, doit faire l'objet de réception d'un avis du ministère de la culture et des communications ;

ATTENDU que le ministère de la culture et des communications demande donc une résolution d'appui pour la demande de démolition ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jérémie Lebel et résolu que le conseil appuie la demande de démolition déposée par le demandeur.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 23-04-047

### Suivi sur les services professionnels de la firme Fusion expert conseil

Il est unanimement proposé et résolu d'informer la firme Fusion expert que le conseil municipal est insatisfait des délais de rédaction des plans de la construction de l'abri à sel au garage municipal.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 23-04-048

### Messe avec bénédiction de motos du 7 mai 2023

Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu et résolu d'offrir au Club de l'âge d'or l'accès à la salle communautaire pour accueillir les participants de la journée de la messe avec bénédiction de motos du 7 mai 2023. Mme Diane Daigneault est également autorisée à y faire de même au nom de la municipalité advenant le refus du Club.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## **21. Période de questions**

*Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.*

La période de questions débute à 20h21 et se termine à 20h22. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

Résolution # 23-04-049

## **22. Levée de l'assemblée**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu de lever l'assemblée à 20h22.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

« Je, Guy Bond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

\_\_\_\_\_  
Guy Bond  
Président d'assemblée  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marc Lévesque  
Directeur général  
& greffier-trésorier

